

Jean Moulin a écrit, le 17 juin 1940, le premier acte de la Résistance. Alors préfet d'Eure-et-Loir, il refusa de déshonorer l'armée française.

« Si les Allemands – ils sont capables de tout – me faisaient dire des choses contraires à l'honneur, vous savez déjà que ce n'est pas vrai. » Le post-scriptum de la lettre que Jean Moulin avait écrite, en pleine nuit, à sa mère et à sa sœur, le 15 juin 1940, contenait une stupéfiante intuition.

Deux jours plus tard, les autorités allemandes arrivent en Eure-et-Loir. Elles l'amènent à l'hôtel de France, place des Épars, à Chartres, et le somment de signer un protocole accusant les soldats du 26e régiment de tirailleurs sénégalais d'avoir massacré des femmes et des enfants, victimes en réalité des bombardements, au lieu-dit La Taye, hameau de Saint-Georges-sur-Eure.

Sept heures de torture physique et morale

Jean Moulin n'ignore pas la combativité dont ont fait preuve ces troupes africaines pour la défense du département et refuse de signer cet « ignoble papier », de « sanctionner cet outrage à l'armée française » et de « se déshonorer » lui-même. Bousculé, agrippé par le col, il persiste, proteste et réclame des preuves. Sa réaction exaspère les militaires allemands qui le menacent avec une arme, lui donnent des coups de poing, des coups de crosse, l'étranglent, l'insultent. Mais rien ne fait plier Jean Moulin. Perclus de douleur, il est ensuite conduit à La Taye, par deux officiers. À l'intérieur d'un hangar, on lui montre neuf corps, criblés d'éclats de munitions. « Il ne faut pas être grand clerc pour voir que ces malheureux sont simplement victimes de bombardements », assure le préfet. Les brutalités reprennent aussitôt.

Jean Moulin est jeté dans un cabanon, sur le cadavre putréfié d'une femme. Après de longues heures, on vient le chercher, à la nuit tombante, et on lui présente à nouveau le document. Énième refus. Énièmes violences.

À bout de forces, marqué par les coups, souffrant de tous ses membres, Jean Moulin est ramené au quartier général allemand, puis transporté à la conciergerie de l'Hôtel-Dieu, à Chartres, où il subit d'ultimes menaces toujours sans effet. Éreinté, après sept heures de torture physique et morale, le préfet sait qu'il est « allé jusqu'à la limite de la résistance ».

Il tente d'en finir

De peur d'être contraint de signer et « complice de cette monstrueuse machination », il tente d'en finir. Il s'empare d'un éclat de verre jonchant le sol et se tranche la gorge. Il est toujours conscient quand deux soldats entrent pour venir le chercher. Affolés par sa plaie béante et ruisselante, ils vont chercher un médecin.

Soigné et libéré par les autorités allemandes qui évoquent un malentendu, Jean Moulin reprend ses fonctions le 22 juin 1940. Pour toute récompense à son comportement exemplaire, il est révoqué le 2 novembre 1940 par le gouvernement de Vichy, en raison de son appartenance au Front populaire et de ses idées républicaines.

Jean Moulin quitte Chartres et entre dans la clandestinité. Avec une fausse carte d'identité au nom de Joseph Mercier qu'il a pris soin de se faire délivrer par la préfecture.